



## Procès verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de Monsieur Guy DENIER, Maire.

Étaient présents,

Mme BERGER, M. MORISSET, Mme THOREAU, M. FOUCAUD, Mme HUBAULT, M. DEROIR, Mme BENETREAU, M. PIGNOUX, Mme FRETARD, M. CARROT, M. BOISSEAU, Mme FORGET, M. GALERNEAU, M. NEDELEC, Mme LE METAYER, M. ROY, Mme MUSSET, M. CALVEZ, Mme CHEVALIER, M. SAGOT, Mme TANGUY, M. VINCE.

Étaient absents,

Mme GROUSSARD, Mme MANESSE (procuration à Mme LE METAYER), Mme PHELUT (procuration à M. MORISSET), M. CHERIN (procuration à Mme BERGER), M. PIERARD (procuration à M. SAGOT), Mme BOURDEL (procuration à Mme TANGUY).

Mme FRETARD était désignée secrétaire de séance et M. VALENTINI secrétaire auxiliaire.

date de la convocation	25 août 2009
membres en exercice	29
membres présents	23
procurations	5

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire fait observer à l'assemblée, une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean-Claude GUILBOT, disparu le 20 août 2009.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.



<b>SOMMAIRE</b>	<b>PAGE</b>
• Approbation du procès-verbal du conseil du 25 juin 2009	2
• Information sur les décisions prises par le Maire	2
• Signature de la convention CLAS 2009-2010 avec la Caisse des Allocations Familiales de la Charente-Maritime	4
• Lotissement des Aigrettes – diagnostic d'archéologie préventive	4
• Lotissement des écoles – Permis d'aménager	5
• Dépôt d'un permis de construire pour les sanitaires du parc des Coureilles	6
• Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique sur le canal de Rompsay	6
• Espace boisé des Aigrettes, projet de plantations : demande de subvention au Conseil Régional	7
• Budget principal 2009 – Décision Modificative n° 2	7
• Indemnité de conseil du receveur municipal	9
• Subvention exceptionnelle pour l'Association Co-Ainsi-Danse	9
• Modification du tableau des effectifs	10
• Palmilud : Tarifs des lignes d'eau pour les établissements scolaires	13
• Statuts de La Poste	13

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2009

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2009.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



## INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

### Au titre de l'article L.2122-22 – 11° du CGCT

Libellé	Objet	Fournisseur	Date	Montant en €
Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts	Levé topographique Piste cyclable Palmilud/Rond Point République	VATRE Jean-François	27/07/09	1 685

### A titre d'information

Libellé	Objet	Fournisseur	Date	Montant en €
Commandes importantes hors marchés à procédure adaptée	Petit matériel pour travaux sur tribunes du stade	CGED	19/06/09	1 777
	Cloison phonique - salle CMA	BAUCHAUD Artisan Menuisier	22/06/09	2 778
	Insertion postes police municipale	GROUPE MONITEUR	24/06/09	1 234
	Maîtrise d'oeuvre, publication Périscope n°30	IRIS Pro Créa	24/06/09	7 284
	Matériel informatique - poste Police et poste Adjoint	SMIC	26/06/09	2 698
	Plafond estrade - CMA	BAUCHAUD Artisan Menuisier	26/06/09	3 119
	Planches Premium brun clair - Tribune du complexe	LEROY MERLIN	29/06/09	3 105
	Location emplacement publicitaire	Totem Atlantique	29/06/09	1 758
	Classe de voile - Rompsay	Centre Nautique Angoulins	29/06/09	1 564
	Peinture pour skatepark	Cardinaud SA	01/07/09	3 026
	Location château gonflable juillet/août 09 Palmilud	Le grain de sable	01/07/09	2 000
	Impression Périscope n°30	Imprimerie Rochelaise	03/07/09	2 235
	Logiciel Analyses financières	SMIC	15/07/09	3 827
	Travaux toiture classe 4-5-6, préau Ecole de Rompsay	BAUCHAUD Artisan Menuisier	15/07/09	3 638
	Renouvellement Poste DGS (portable) et poste service technique	SMIC	17/07/09	1 173
	Déclencheur manuel à la salle omnisport	Brunet sicot	17/07/09	1 665
	Modernisation Eclairage Public parc mairie Participation SDEER 2 316€	SDEER	17/07/09	4 632
	Classe de voile CM1/CM2	Centre Nautique Angoulins	20/07/09	2 208
	Fournitures de panneaux	Syndicat Départemental de la Voirie	23/07/09	1 714
	Bras articulé aspiration fumées de soudure	SOFAIR	27/07/09	2 220
	Corbeilles urbaine "Elégante"	SODILOR	27/07/09	2 149
	Remplacement de chaudières Gaz logements gendarmerie	SUIRE Plomberie Service	27/07/09	4 074
	Isolation classe école des Coureilles	BAUCHAUD Artisan	27/07/09	8 261

	Menuisier		
Pose et fourniture de portes coulissantes - Petite enfance	GUYONNET S.A.	27/07/09	3 921
Travaux de plomberie : Mairie chaufferie	BOULINEAU Jean-François	29/07/09	1 402
Feux d'artifices du 13/07/09	Aquitaine Artifices SARL	30/07/09	4 000
Sonorisation du 13/07/09	Concept Evénement	30/07/09	1 208
Petit matériel (Gilets, brassards, grilles de goulottes, balles...) - Palmilud	Grésivaudan Piscines	31/07/09	5 141
Signalisation au sol - Voirie	AXIMUM	03/08/09	1 971
Location décompacteur - stade	ESPACE TARDY	03/08/09	1 555
Chaises Restaurant scolaire bourg	BRUNEAU S.A.	04/08/09	3 399
Asservissement de portes sur système alarme incendie - cantine	Brunet Sicot	04/08/09	4 662
Réfection façade - Ecole Rompsay	Chevalier Marchand	04/08/09	3 559
Remplacement de chaudières Gaz logements gendarmerie	SUIRE Plomberie Service	04/08/09	2 037
Aménagement voirie autour des vestiaires stade	LRTP	04/08/09	14 513
Abris conteneur cimetière	Francioli	07/08/09	5 789
Terrain de foot JJ Rousseau - Aménagement aire de jeux	HEMARD et VIGNOL	11/08/09	1 288
Fleurs annuelles 2009	CAT Le Treuil Moulinier	11/08/09	8 176
Décoration florale	CAT Le Treuil Moulinier	11/08/09	2 252
Délivrance de données cadastrales (fichiers magnétiques fonciers)	Direction des services fiscaux de la Charente-Maritime	11/08/09	1 149
Réfection couverture maternelle	ATM Couverture	11/08/09	2 708
Travaux supplémentaires autour des panneaux photovoltaïques	ATM Couverture	11/08/09	2 963
Réaménagement site cinéraire Déplacement des columbariums	Funéroc	11/08/09	3 714
Double vitrage - Rompsay maternelle	VALLIN	11/08/09	5 407
Désinsectisation Fourmis complexe sportif	AMBOILE Services	19/08/09	7 152
Radar de vitesse (panneau)	Sterela	20/08/09	4 285
Mono Brosse pour complexe sportif	Promenet SARL	20/08/09	1 650
Double vitrage et volets roulants - logements Eglise	VALLIN	20/08/09	7 242
Remplacement borne PY 1649 (vandalisme)	SDEER	20/08/09	1 233
Fauchage Elagage	SALOMON	20/08/09	3 191
Réalisation de marquage à la résine	Signalisation 17	20/08/09	6 872
Marquage réglementaire Personnes à Mobilité Réduite ports vestiaires et baies vitrées	ATELIER VIAUD	21/08/09	1 054
Panneau lumineux Avenue Louis Lumière	CITEOS	27/08/09	2 407
Travaux école maternelle - réfection couverture	André Pentecôte	27/08/09	37 674
Fournitures pour tondeuses	ESPACE TARDY	28/08/09	1 326
Insertion pages jaunes 2009 - Palmilud	Pages Jaunes	28/08/09	3 128
Projecteurs pour tribunes stade	CGED	28/08/09	1 089

Monsieur VINCE détaillant les dépenses relatives au Periscop, demande à quoi correspond la « maîtrise d'œuvre publication » (pour 7 300 €) et si ces frais seront récurrents.

Madame BENETREAU répond qu'il s'agit du coût de la coordination, de la confection de la maquette, de la mise en page, de l'infographie, et parfois de photos. Cette dépense est importante car elle garantit à chaque publication la forme du Periscop (couverture, mise en page, codes et rubriques).

Monsieur le Maire se félicite de la fabrication du Periscop et du bulletin mensuel qui rassemblent de nombreuses informations et répondent, à eux deux, aux engagements de la Municipalité en matière de communication.

Monsieur BOISSEAU trouve la facture de désinsectisation très élevée.

*Monsieur le Maire précise que la question des fourmis n'est pas réglée pour autant, et déplore que la zone autour du complexe sportif soit encore infectée. L'entreprise tenue par une obligation de résultat devra renouveler l'opération de désinsectisation.*

*Monsieur NEDELEC évoque la modernisation de l'éclairage public et demande si elle implique l'utilisation de nouvelles technologies, comme par exemple l'installation de leds.*

*Monsieur PIGNOUX signale que chaque fois que cela est possible la commune investit dans des leds car les économies qu'elles permettent de réaliser sont très importantes.*



## **N° 2009 – 56 : Signature de la convention CLAS 2009-2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime**

Madame BERGER propose au Conseil Municipal de passer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, ayant pour finalité le versement d'une prestation de service dans le cadre de l'activité Contrat Local d'Accompagnement Scolaire, mis en œuvre par les médiateurs de la Maison des Jeunes pour les jeunes de Périgny scolarisés au collège Fabre D'Eglantine.

Sous la forme d'une aide aux devoirs, l'objectif de cette mesure est de favoriser la réussite scolaire des collégiens qui ne trouvent, dans leur environnement, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 89 - 468 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation,

Vu la délibération n° 2006 – 80 du 07 décembre 2006, Volet 6, reconduisant le Plan Éducatif Local de la commune de Périgny et proposant soutien aux enfants en difficulté et aide aux jeunes en échec,

Vu la décision du comité de pilotage départemental CLAS du 22 juin 2009 notifiant la demande de financement faite par la commune de Périgny,

Considérant les termes de la convention n° 2007670,

Entendu l'exposé de Madame BERGER,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention CLAS 2009-2010 avec la Caisse des Allocations Familiales de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente- Maritime,

Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Charente-Maritime,

Monsieur le Trésorier Principal de La Rochelle banlieue, receveur principal,

et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



## **N° 2009 – 57 : Lotissement des Aigrettes – diagnostic d'archéologie préventive**

Monsieur MORISSET expose que le dossier de permis d'aménager déposé en Mairie le 16/07/2009 sous le n° PA 017274090003 pour les terrains cadastrés section ZE 48 (en partie), ZE 47 (en partie), ZE 46, ZE 45, et dénommé « lotissement des Aigrettes », est soumis à la loi du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive.

Ce diagnostic comprend une phase d'exploration du terrain et une phase d'étude qui s'achève par la remise d'un rapport sur les résultats obtenus. Le Conseil Général de la Charente Maritime disposant d'un service compétent pour ces travaux, il est proposé qu'il réalise ce diagnostic, dont les conditions de réalisation seront fixées par convention.

Vu le décret n° 2004 – 490 du 03 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive,

Vu la décision ministérielle du 29 octobre 2008 confirmant l'agrément du service d'archéologie du Conseil Général de la Charente-Maritime,

Vu l'arrêté préfectoral AD/09/139 du 2 juillet 2009 prescrivant un diagnostic archéologique « Rue des Aigrettes »,

Vu la convention relative à la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable à l'aménagement du lotissement des Aigrettes,

Entendu l'exposé de Monsieur MORISSET,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général la convention définissant les conditions de réalisation d'un diagnostic archéologique préalable à l'aménagement du lotissement des Aigrettes, dont le montant sera calculé sur la base de 0,50 € le m<sup>2</sup>.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à ce diagnostic.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Trésorier Principal de La Rochelle banlieue, receveur principal,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

*Monsieur NEDELEC demande si copie du rapport de la D.R.A.C pourra être communiquée au groupe d'Histoire Locale de Périgny.*

*Monsieur le Maire donne son accord et Monsieur MORISSET précise que si les relevés de la D.R.A.C sont publics, les matériaux prélevés au cours des fouilles sont propriété de l'État.*

*Monsieur VINCE s'interroge sur le financement du diagnostic d'archéologie préventive. Monsieur MORISSET répond que c'est à la Mairie de le financer au même titre que les autres charges supportées par l'aménageur.*



### **N° 2009 – 58 : Lotissement des écoles – Permis d'aménager**

Monsieur MORISSET rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de terrains près des écoles, cadastrés section AO n° 71 P et qu'il est envisagé la réalisation d'un lotissement communal « Les Écoles ».

Le projet d'urbanisme de ce secteur, sur une emprise foncière de 9900 m<sup>2</sup> environ, se décomposerait de la manière suivante :

- 11 lots individuels (lot 2 à 12),
- 1 lot réservé à la construction de logements locatifs aidés (lot 1), avec une voirie centrale et des espaces verts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de composition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis d'aménager et tous les documents y afférant.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le projet de composition et de délimitation du lotissement des écoles,

Entendu l'exposé de Monsieur MORISSET,  
Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mesdames TANGUY et BOURDEL, Messieurs SAGOT et PIERARD),

- Approuve le plan de composition et de délimitation du lotissement des écoles.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de permis d'aménager et tous les documents afférents au dossier.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,  
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, service instructeur des permis de construire,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

*Monsieur VINCE relève que 1 340 m<sup>2</sup> seront réservés au logement locatif aidé, et souhaite connaître le type de logement envisagés.*

*Monsieur le Maire explique que dans ce secteur, conformément à la règle des 30 %, au moins cinq logements sociaux pourraient être réalisés. Globalement, au regard des chiffres récemment publiés par l'INSEE, il faudrait mettre l'accent sur des types 3 ou types 4.*

*Monsieur SAGOT indique qu'il s'abstient pour le vote de cette délibération (ne partageant pas la décision d'urbaniser ce secteur), mais tient quand même à saluer la qualité du travail de l'architecte qui selon lui révèle une esthétique très intéressante.*

*Monsieur le Maire le remercie pour son intervention et note aussi la qualité du travail de Monsieur AERTS, architecte de Rochefort, qui a su accorder au projet de la commune de Périgny toute l'attention nécessaire.*

*Monsieur VINCE évoque la question du relogement des locataires du 2, rue du Péré.*

*Monsieur le Maire souligne l'investissement de Madame THOREAU dans le processus d'accompagnement au relogement des locataires. Il insiste par ailleurs sur l'aspect humain rendant la mission délicate à bien des égards.*



### **N° 2009 – 59 : Dépôt d'un permis de construire pour les sanitaires du parc des Coueilles**

Monsieur DEROIR rappelle qu'il a été décidé la construction de sanitaires publics dans le parc de la Mairie, dit des Coueilles, près du local bouliste.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire et tous les documents y afférant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il convient de déposer un permis de construire pour la construction de sanitaires publics,

Entendu l'exposé de Monsieur DEROIR,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire et tous les documents afférant pour la construction de sanitaires publics dans le parc des Coueilles,

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, service instructeur des permis de construire,

et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

*Monsieur NEDELEC demande si des sanitaires publics pourraient être installés à Rompsay, notamment au bord du canal qui est une zone de promenade très fréquentée.*

*Monsieur Le Maire propose que ce projet soit étudié en commission.*



### **N° 2009 – 60 : Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique sur le canal de Rompsay**

Monsieur MORISSET indique qu'une enquête publique s'est déroulée du 29 juin au 31 juillet 2009 inclus, portant sur le projet de restauration du canal de Marans à La Rochelle, comportant des opérations de vidange, de dragage, gestion des sédiments, lutte contre les plantes invasives et restauration des perrés et maçonneries, valant enquête au titre des articles :

1. L 123-1 à L 123-16 du code de l'environnement
2. L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement

Le dossier d'enquête a été déposé en Mairie de Périgny et mis à la disposition du public pour en prendre connaissance et formuler éventuellement des observations.

Monsieur MORISSET précise que cet important chantier mené par le Conseil Général est la première étape de la requalification du canal. Les travaux, tels qu'ils sont décrits dans le dossier d'enquête et notamment pour la partie située sur la commune n'appellent pas de réserves particulières si ce n'est qu'ils imposeront des mesures de sécurité interdisant temporairement et par zones, l'accès au canal.

Compte tenu de l'intérêt majeur du canal dans le paysage communal, des enjeux de son aménagement il est

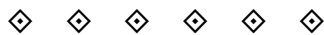
proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à ce projet en demandant au maître d'ouvrage de tout mettre en œuvre pour que le chantier n'apporte pas de perturbations aux habitants riverains du canal, que les délais de réalisation soient les plus réduits possibles et que parallèlement le département engage un programme volontariste pour garantir la qualité de l'eau et un niveau d'étiage permettant à toutes les activités de loisirs de bénéficier de l'attrait du canal sur toute sa longueur et à la faune et la flore de s'y développer.

Entendu l'exposé de Monsieur MORISSET,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'émettre un avis favorable au dossier d'enquête publique relative au projet de restauration du Canal de Marans.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Commissaire enquêteur,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



### **N° 2009 – 61 : Espace boisé des Aigrettes, projet de plantations : demande de subvention au Conseil Régional**

Monsieur DEROIR explique que dans le cadre de la reconquête des paysages par la plantation d'arbres et de haies, la Région Poitou-Charentes organise une journée régionale autour de ce thème le 25 novembre 2009 et soutient les actions par le versement d'une subvention.

La Ville de Périgny y participera avec le projet de création d'un espace boisé naturel type bocage charentais composé de trois zones :

- Une zone de transition assez dégagée entre les habitations et le reste du parc,
- Une zone prairie fleurie avec quelques arbres imposants,
- Une zone verger plus dense.

Des haies bocagères entoureront l'espace sauf côté lotissement, avec des noues pour l'évacuation de l'eau et éviter les intrusions. Quelques bancs de pierre rustique, respectant l'aspect naturel du site, ainsi qu'une piste cyclable viendront agrémenter l'espace.

Le coût prévisionnel de l'ensemble s'élève à 60 000 € HT que le Conseil Régional peut subventionner à hauteur de 80 %.

Entendu l'exposé de Monsieur DEROIR,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de plantation,
- Décide de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible, auprès de la région Poitou-Charentes dans le cadre de la journée régionale de l'arbre et de la haie 2009, pour la réalisation de l'espace boisé des Aigrettes, dont le montant est estimé à 60 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,  
Madame la Présidente du Conseil Régional,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

*Monsieur DEROIR ajoute que la Journée de La Haie sera aussi l'occasion de faire participer les enfants des écoles et compte sur la participation du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement.  
Quant à la date retenue pour la commune de Périgny, ce pourrait être le 22 janvier 2010.*



### **N° 2009 – 62 : Budget principal 2009 – Décision Modificative n° 2**

Monsieur le Maire explique que l'exécution budgétaire nécessite de procéder à quelques ajustements comptables en section de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération n° 2009-26 du 26 mars 2009 adoptant le budget primitif 2009,

Vu la décision modificative 1 n° 2009-45 du 7 mai 2009,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements comptables en section de fonctionnement et d'investissement,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mesdames TANGUY et BOURDEL, Messieurs SAGOT et PIERARD),

- Accepte la décision modificative budgétaire détaillée ci-dessous,

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>		
<b>61</b>		<b>Autres charges externes – services extérieurs</b>		
611	64	Paramétrage et installation logiciel Crèche	480	
6184	64	Formation sur le logiciel crèche	2 110	
<b>023</b>		<b>Virement à la section d'investissement</b>		
023	01	Virement à la section d'investissement	- 2 590	
		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>		
205	64	Logiciel Domino (gestion multi-accueil) - crèche	710	
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>		
2112	822	Terrains de voirie – achat de trois parcelles pour le parking du dojo-gymnase	11 000	
2112	822	Terrains de voirie – achat terrain pour cheminement piéton Place de la Chaume, rue des Maraîchers – valeur vénale	-5 999	
2183	413	Fax Canon Palmilud	354	
2188	026	Fontaines pour le cimetière	760	
2188	026	Abris conteneur pour le cimetière	5 790	
Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2188	4115	Matériel gymnastique	3 380	
2188	412	Sono stade	5 000	
2188	412	Corbeilles et cendriers – tribunes du stade	1 700	
2188	413	Filtre Palmilud	26 000	
2188	821	Radar de vitesse (panneau)	4 300	
2188	821	Décorations de Noël	11 000	
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>		
2312	026	Réaménagement cimetière	200 100	
2313	026	Réaménagement site cinéraire	36 000	
2313	413	Travaux Palmilud	- 26 000	
2315	821	Décorations de Noël	- 11 000	
2315	026	Travaux cimetière	- 230 000	
<b>020</b>		<b>Dépenses imprévues</b>		
020	01	Dépenses imprévues	- 38 384	
<b>21</b>	<b>041</b>	<b>Opérations d'ordre patrimoniale</b>		
2112	822	Terrains de voirie – achat terrain pour cheminement piéton Place de la Chaume, rue des Maraîchers – valeur vénale	5 999	
<b>13</b>		<b>Subventions d'investissement</b>		
1328	64	Subvention pour acquisition logiciel crèche		3 300
1388	822	Subventions d'investissement achat de terrain pour cheminement piéton place de la Chaume, rue des Maraîchers – valeur vénale		- 5 999



<b>13</b>	<b>041</b>	<b>Opérations d'ordre patrimoniale</b>		
1328	822	Subventions d'investissement achat de terrain pour cheminement piéton Place de la Chaume, rue des Maraîchers – valeur vénale		5 999
<b>021</b>		<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		
021	01	Virement de la section de fonctionnement		- 2 590
		<b>TOTAL</b>	<b>710</b>	<b>710</b>

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,  
Monsieur le Trésorier principal de la Rochelle banlieue, receveur municipal,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



### N° 2009 – 63 : Indemnité de conseil du receveur municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu la délibération n° 2006-74 du 7 décembre 2006 sollicitant la mission de conseil du trésorier principal, et portant à 90 % le taux de l'indemnité,

Considérant que Madame Hélène GILBERT a assuré les fonctions de Receveur Municipal de la commune de Périgny par intérim pour la période du 16 février 2009 au 31 juillet 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, par 2 voix contre ( Messieurs ROY et VINCE), 1 abstention (Monsieur NEDELEC) et 25 voix pour,

- Décide que cette indemnité sera versée à Madame Hélène GILBERT, selon la méthode de calcul décrite à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 au taux de 90 %.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le préfet de la Charente-Maritime,  
Monsieur le trésorier principal de la Rochelle banlieue, receveur municipal,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



### N° 2009 – 64 : Subvention exceptionnelle pour l'Association Co-Ainsi-Danse

Monsieur FOUCAUD propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Co Ainsi Danse afin de l'aider à supporter les frais occasionnés à l'occasion de leurs déplacements pour les différents concours de danse auxquels l'association a participé.

En effet, du 21 au 23 mai 2009, 49 élèves ont participé aux épreuves du concours national à Biarritz. Suite à de très bons résultats au concours régional, 48 danseuses se sont rendues le week-end de l'Ascension à Biarritz pour le concours national. Au cours de ces déplacements, les élèves étaient accompagnés de leurs professeurs et de quelques parents.

Il est proposé une subvention exceptionnelle à l'association Co Ainsi Danse d'un montant de 2000 € et d'autoriser le conseil municipal à verser cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le budget primitif 2009,  
Vu la demande de subvention formulée par l'Association Co Ainsi Danse,  
Considérant le souhait de soutenir financièrement l'activité associative de Périgny,

Entendu l'exposé de Monsieur FOUCAUD,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Co Ainsi Danse
- Les crédits sont inscrits à l'article 6574, fonction 020.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente Maritime,  
Monsieur le Trésorier Principal de La Rochelle banlieue, receveur principal,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



### **N° 2009 – 65 : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs pour tenir compte des prochains recrutements, des réussites aux concours et examens, des avancements de grade, et corriger quelques erreurs matérielles.

#### I – Création de postes

Afin de prendre en compte les prochains recrutements, par voies de mutation et détachement, dans les services de la police, il est nécessaire de créer :

- deux postes de gardiens de police à temps complet

#### II – Suppression de postes

Suite aux deux candidatures retenues par le jury de recrutement le 29 juin 2009 et afin de pouvoir nommer les agents, il est nécessaire de supprimer :

- deux postes de brigadiers, temps complet

Afin de tenir compte des réussites aux concours et examens et des nominations suite aux avancements de grade, il est nécessaire de supprimer les postes suivants :

- quatre postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe temps complet
- un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (33H50)
- quatre poste d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- un poste de contrôleur de travaux à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- deux postes de rédacteur à temps complet
- un poste de rédacteur principal à temps complet
- un poste d'éducateur des APS 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- un poste d'éducateur des APS 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs d'après les éléments ci-dessus.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

Vu la délibération n° 2009-37 du 26 mars 2009 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la création des postes budgétaires suivants :
  - deux postes de gardiens de police à temps complet
- Décide la suppression des postes budgétaires suivants :
  - quatre postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe temps complet
  - un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet (33H50)
  - quatre poste d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - un poste de contrôleur de travaux à temps complet
  - un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - deux postes de rédacteur à temps complet
  - un poste de rédacteur principal à temps complet
  - un poste d'éducateur des APS 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - un poste d'éducateur des APS 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Approuve le tableau des effectifs du personnel communal ci-dessous :

Emplois permanents	Cat égo rie	Nombre de postes avant modification		Suppressions		Créations		Nombre de postes après modifications	
		TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *
<b>Filière administrative</b>		<b>19</b>						<b>15</b>	
DGS (emploi fonctionnel)	A	1						1	
Attaché principal	A	1						1	
Attaché	A	1						1	
Rédacteur chef	B	1						1	
Rédacteur principal	B	2		1				1	
Rédacteur	B	2		2				0	
Adjoint adm Ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	1						1	
Adjoint adm. Ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	3		1				2	
Adjoint adm. De 1 <sup>ère</sup> classe	C	3						3	
Adjoint adm. De 2 <sup>ème</sup> classe	C	4						4	
<b>Filière Technique</b>		<b>49</b>	<b>16</b>					<b>39</b>	<b>15</b>
Ingénieur territorial	A	1						1	
Contrôleur principal de travaux	B	1						1	
Contrôleur de travaux	B	1		1				0	
Agent de maîtrise principal	C	1						1	
Agent de maîtrise	C	2						2	
Adjoint techn. Ppal de 1 <sup>ère</sup> cl.	C	1						1	

Emplois permanents	Cat égo rie	Nombre de postes avant modification		Suppressions		Créations		Nombre de postes après modifications	
		TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *	TC*	TNC *
Adjoint techn. Ppal de 2 <sup>ème</sup> cl.	C	7		1				6	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> cl.	C	9	2	4				5	2
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> cl.	C	26	14	4	1			22	13
<b>Filière culturelle</b>		<b>4</b>						<b>3</b>	
Assistant de Conservation du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1						1	
Adjoint de Conservation du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> cl	C	1						1	
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		1				1	
<b>Filière sportive</b>		<b>10</b>						<b>8</b>	
Educateur APS hors classe	B	2						2	
Educateur APS 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		1				1	
Educateur APS 2 <sup>ème</sup> classe	B	2		1				1	
Opérateur des APS	C	4						4	
<b>Filières sanitaire et sociale</b>		<b>17</b>						<b>16</b>	
ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	C	6						6	
Puéricultrice de cl. Normale	A	1						1	
Educatrice de jeunes enfants	B	2						2	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1						1	
Auxiliaire de puériculture ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1				0	
Auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe	C	6						6	
<b>Filière animation</b>		<b>1</b>						<b>1</b>	
Adjoint d'animation de 1ère cl.	C	1						1	
<b>Filière police municipale</b>		<b>3</b>						<b>3</b>	
Gardien de Police Municipale	C	0				2		2	
Brigadier	C	3		2				1	
<b>TOTAL</b>		<b>103</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>85</b>	<b>15</b>
Emplois contractuels									
Coordonnateur social (art. 3, alinéa 7)		1						1	
Médiateur social - actions jeunes (art. 3, alinéa 7)		2						2	
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>						<b>3</b>	

TC\* = Temps complet

TNC\* = Temps non complet

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2009.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,  
Monsieur le Trésorier Principal de La Rochelle Banlieue, receveur municipal,  
Monsieur le Président du Centre de Gestion de Charente-Maritime,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



### **N° 2009 – 66 : Palmilud - Tarifs de la ligne d'eau pour les établissements scolaires**

Monsieur FOUCAUD indique que les tarifs de la ligne d'eau de Palmilud facturée au SIVU de la natation scolaire ou hors SIVU n'ont pas été modifiés depuis deux ans. Les travaux de réfection et les améliorations apportées à l'établissement depuis ces deux dernières années ont sollicité un effort financier de la commune. Il paraît donc juste de procéder à une revalorisation des tarifs en vue de la prochaine rentrée scolaire, telle que ci-dessous :

Tarifs scolaires et étudiants	Au 1 <sup>er</sup> septembre 2007	Au 1 <sup>er</sup> septembre 2009
SIVU / 12 enfants / 40 mm	12,50 €	<b>13,00 €</b>
Hors SIVU / 12 enfants / 40 mm	14,20 €	<b>15,00 €</b>
Collèges / 1 ligne d'eau / 1 heure	17,50€	<b>18,00 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant la nécessité de revoir le tarif de la ligne d'eau à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur FOUCAUD,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux tarifs tels que proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,  
Monsieur le trésorier principal de La Rochelle banlieue, receveur municipal ,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.



### **N° 2009 – 67 : Statuts de La Poste**

Le Conseil Municipal de Périgny, réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et tous.

Le Conseil Municipal considérant :

- que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale ;

- que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de vingt grammes le 1er janvier 2011.

- que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destruction d'emplois.

- que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

Le Conseil Municipal de Périgny, par 24 voix pour et 4 abstentions (Mesdames TANGUY et BOURDEL, Messieurs SAGOT et PIERARD),

- Se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009.
- Soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 03 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste pour en permettre le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune.
- Demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à :  
Monsieur le préfet de la Charente-Maritime,  
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

*Monsieur CALVEZ demande si la consultation est organisée à l'échelon national.*

*Monsieur le Maire répond qu'elle se déroulera sur tout le territoire le 03 octobre 2009.*

*Monsieur VINCE se dit satisfait de la mobilisation du Conseil Municipal à l'égard de La Poste et rappelle combien il tient à la préservation du service public.*



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.